Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260321-2026_302-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 26/302
DU 21 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice 29
Nombre de conseillers présents..... 28
Nombre de votants..... 29

Le conseil municipal s'est réuni le vingt et un mars deux mil vingt-six à onze heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Christiane RIBES, la conseillère municipale la plus âgée, suivant convocation du dix sept mars deux mil vingt-six.

Présents:
Pascal LE BOUËDEC, Maire.
Christine LE GOUËF, Jean-Louis BERTHOU, Chantal VÉDRUNES, Philippe CORDON, Marie-Christine GUILLET, Bruno L'HER adjoints au Maire.
Catherine HERBIN-WAREMBOURG, Patrick ROLLAND, Patricia SOUHARD, Pierrick MARTIN, Nathalie THOMAS, Philippe ARMAND, Nelly BELLEC, Marc PISIGO, Cindy JACQUET, Claude CADIO, Christiane RIBES, Christophe BESCOND, Caroline BERNE, Serge KERN, Gaël LERAY, Michaël MALLE, Emilie PETIT, Pierre-Nicolas GOUGEON, Catherine HUITRIC-GUILLEMOT, Alexandre GUILLEMOT, Karine NICO, Eric LORGEOUX conseillers municipaux.

Absents:
Catherine HERBIN - WAREMBOURG qui a donné procuration à Cindy JACQUET

Secrétaire de séance:
Alexandre GUILLEMOT

OBJET : **Fixation du nombre de postes d'adjoints**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

CONSIDÉRANT cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 29*0.30 = 8.7 arrondi à 8 ;

CONSIDÉRANT que ce pourcentage donne pour la commune un effectif **maximum de 8 adjoints**.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide :

- **de FIXER** à 6, le nombre d'adjoints au Maire ;
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment les arrêtés individuels de délégation précisant le contenu et les modalités des délégations accordées à chaque adjoint.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601642-20260321-2026_302-DE

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité.

Fait à Ploeren, le 21 mars 2026

Le Maire,
Pascal LE BOUËDEC



La secrétaire de séance,
Alexandre GUILLEMOT